Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 38 (1924)

Heft: 1

Artikel: Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises [suite]

Autor: Amman, Alfred d'

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-746498

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mit Cron und Cleinod, auch beederseits mit Gold oder rubinfarben Helmdecken gezierter Turnier Helm, aus welchem ein geharnischter Armb den vorbeschriebenen Schlüssel über zwerch haltend empor kommet....

Ueber dieses alles, und damit mehrernanter Leodegarius Keller Unsere Gnade .... mehrers verspühren möge, haben Wir ihme gegönnet .... dass er sich hinfüro sich des Prædicat Von Kellern ohnverhinderlich attribuieren, und nicht allein nach denen in das künftig überkommenden Güetteren, Herrschaften und Dörfern sich schreiben, und nennen, sondern nach belieben und erheischender Zeit und Gelegenheit aller dieser Privilegien, Prærogativen und Prædicat ad tempus sambt allen denen seinigen ohne nachstand oder Præjudiz gänzlich begeben, und selbige hinwiderumb nach belieben und Wohlgefallen vollständig und mit aller würkung reassumieren und gebrauchen könne und möge.....

(Vergl. Fig. 20.)

Original unbekannt. Kopie, beglaubigt 1789 durch die öffentlichen Notare Joseph Paul Steinach und Karl Müller von Luzern. 12 Seiten auf Papier, 22 cm breit, 34 cm hoch. Die beiden Notariatsiegel auf rotem Seidenfaden. Das gemalte Wappen ist beigelegt.

Besitzer : L. Hœfliger-Fornaro, Jona.

Keller, Leodegar. Geboren 1642. Er war des grossen Rats 1665, Landschreiber und Landeshauptmann zu Luggarus 1677, des kleinen Rats 1697, Salzdirektor 1713, Statthalter und Venner 1714, unter anderem Gesandter der kath. Stände an den königl. Gubernator in Mailand, Karl Heinrich von Lothringen, Prinzen von Vaudemont. Von Kaiser Karl VI. empfing er einen Adels- und Wappenbrief 1719. Todestag : 7. Oktober 1722.

Q : Balthasar : Museum 44. — Derselbe : Aufschriften 110. — Leu : 69. — v. Segesser, Ph. A. : Rechtsgesch. III, 192. — Arch. Hérald. XIX, 94.

(Fortsetzung folgt.)

Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises.

par Alfred d'Amman.

(Suite.)

67. **de Gady, 1816.** Louis XVIII, roi de France, confère le titre de baron à Charles-*Nicolas* de Gady.

Les recherches que j'ai faites à Fribourg pour trouver le document original ou une copie de cette concession ont été vaines ; de même celles qu'a bien voulu faire à Paris M. Trudon des Ormes, membre correspondant de la Société suisse d'héraldique. La concession n'en doit pas moins être considérée comme certaine. Elle est rapportée par Albert Maag dans son ouvrage sur le service des troupes suisses pendant la Restauration et la Révolution de juillet [1] ; par une ordonnance royale du 18 août 1816, Nicolas de Gady fut nommé, dit-il, premier-adjudant du colonel-général des Suisses, avec le titre de baron et les grades de maréchal de camp et d'inspecteur des régiments suisses. Lui-même informa la diète suisse,

[1] *Geschichte der Schweizertruppen in französischen Diensten während der Restauration und Julirevolution.* Biel 1899, p. 71.

par une lettre datée de Paris le 23 août 1816 [1], que les grades ci-dessus lui avaient été conférés le 21 août ; il passe sous silence la distinction de baron, étrangère à cette communication de caractère militaire. Le désaccord entre le 18 août (version de Maag) et le 21 août (version de Gady) est sans importance. Plus accentuée est la divergence avec la date du mois de juin 1816, indiquée dans la biographie de Gady publiée en 1888 par le professeur L. Grangier, dans le quatrième volume des *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg* (p. 429 et suiv.). M. Bernard de Vevey, avocat à Fribourg, a bien voulu rechercher dans les papiers laissés par L. Grangier, actuellement en mains de sa grand'mère, Madame Ellgass à Estavayer, fille de l'auteur, la source de laquelle cette date a été tirée. Mais ce fut en vain, elle n'a pas été conservée.

La mention du titre se trouve aussi dans une publication officielle, *Le Moniteur* de 1824, sous le texte : « Gady (baron de), maréchal de camp, aide de camp du duc de Bordeaux, est chargé du travail relatif aux régiments suisses au service de la France, pendant la minorité du duc de Bordeaux [2] ».

Nicolas de Gady avait représenté, avec Jean de Montenach, le canton de Fribourg dans les négociations que conduisit, en Suisse, l'ambassadeur de France, Auguste de Talleyrand-Périgord, en vue de l'enrôlement de troupes suisses, et qui aboutirent aux capitulations du 31 mars 1816 à Zurich et du 1er juin 1816 à Berne, chacune pour la fourniture d'un régiment des gardes et de deux régiments de ligne, ratifiées l'une et l'autre, par la Diète, le 6 août 1816. Le choix de Nicolas de Gady pour cette haute situation fut-il une récompense due au du succès des négociations, au cours desquelles une opposition retentissante s'était manifestée à Fribourg de la part du Conseiller Uffleger ? Cela n'est pas invraisemblable ; mais je dois mettre sérieusement en doute que Gady ait eu le rôle de négociateur au nom de Louis XVIII, comme l'a dit L. Grangier : car Maag montre avec amples détails [3] que ce rôle fut tenu par l'ambassadeur et que, celui-ci traita avec les fondés de pouvoir des cantons, Gady étant l'un des deux représentants de Fribourg.

Il est probable que l'ordonnance royale d'août 1816 ne concédait pas d'armoiries ; en fait, je ne connais aucun sceau de Nicolas de Gady ni aucune peinture de ses armoiries d'une date postérieure à 1816 ; voici celles que la famille a portées : *d'azur à la bande d'argent chargée d'un cœur accompagné de deux étoiles, le tout de gueules.*

Jean-Antoine-Charles-Nicolas appartenait à une famille patricienne remontant à Humbert, aubergiste au Chasseur, reçu bourgeois de Fribourg en 1595 et ayant épousé une fille de Christophe de Lanthen-Heid ; lui-même baptisé à Fribourg le 21 octobre 1766, était fils d'Ignace-François-Marc-Nicolas qui fut avoyer, et de Marie-Josèphe-Elisabeth Fontaine. Il entra fort jeune au service de France, étant déjà en juillet 1782 sous-lieutenant au régiment de Castella ; aide-major en 1790. Le licenciement des régiments suisses en septembre 1792 le rendit à la vie civile. Quelques années plus tard, il s'enrôla dans un régiment Bachmann levé par l'Autriche ; il prit part, en qualité d'aide-major à la défense de Zurich, les 25 et 26 sep-

---

[1] *Recès fédéraux*, 1814-1848, vol. 2, p. 194.

[2] *Table du Moniteur de 1824*, selon communication de M. Trudon des Ormes.

[3] Op. cit.

tembre 1799, et fit, dans le même régiment, campagne dans le Tyrol contre les Français en 1800. La paix de Vienne interrompit de nouveau sa carrière. Dans la période de 1804 à 1814, il fut capitaine-général des milices fribourgeoises et colonel fédéral. Au mois de mai 1815, il reçut le commandement de trois brigades suisses réunies dans le canton de Vaud en vue d'une campagne dans la Franche-Comté.

La situation qu'il eut à Paris, auprès du comte d'Artois, colonel-général des Suisses, devint encore plus importante après que ce prince eut succédé (1824) à Louis XVIII, car la charge de colonel-général ayant alors été donnée au duc de Bordeaux, un enfant de quatre ans, les attributions en furent entièrement dévolues à Gady. La révolution de juillet mit brusquement fin à cette carrière ; je relève avec quelque étonnement qu'il n'était pas à Paris durant ces journées d'émeute, mais — sans doute en congé — dans sa maison de campagne à Montagny (Fribourg).

Nicolas de Gady ne borna pas son activité aux choses militaires, il l'étendit aussi aux questions économiques, dans sa ville natale. Il fut, dès 1807, l'organisateur de la bienfaisance publique et le chef de l'administration des pauvres de la ville de Fribourg. Il fut encore, avec le P. Grégoire Girard, dans la période de 1813 à 1816, le principal fondateur de la Société économique et d'utilité publique de la ville, à la bibliothèque de laquelle il donna trois cents volumes [1].

Il a laissé des Souvenirs de sa carrière militaire, lesquels ont été publiés par le professeur L. Grangier, à la suite de la biographie citée ci-dessus ; on regrette qu'il les ait arrêtés à l'an 1802.

Le baron de Gady ne contracta pas mariage ; il mourut à Montagny, le 2 mai 1840.

68. **Zurich, 1818.** Sauveur, Duc de Sforzia Cesarini, prince de Sabelli etc., en vertu des privilèges conférés à sa famille par le pape Paul III, le dix-huitième jour avant les Kalendes de mai (14 avril) 1539, et confirmés par les papes Jules III, Grégoire XIII et Sixte V, crée chevalier de la milice dorée et comte palatin [2], Jean-Louis Zurich, d'origine suisse. A Cynthiani, le 5 juin 1818.

Le diplôme original, en langue latine, est perdu ; une traduction authentique [3] en français est en possession de M. Pierre de Zurich, à Fribourg.

Depuis le premier exemple connu authentiquement du titre de chevalier de la milice dorée conféré à un Fribourgeois, celui de Jean de Reynold en 1668 [4], je n'en ai, jusqu'à celui-ci, rencontré aucun autre avec confirmation documentaire Il y en eut cependant plusieurs dans ce long intervalle, mais le document de leur concession n'a pas été conservé, de sorte que je n'ai pas pu en faire l'objet d'un article

---

[1] *Notice Historique* sur cette Société, éditée en 1863 par Alexandre Daguet ; et le *Centenaire* de la même Société, par H. de Buman, dans *Annales fribourgeoises*, 1915, p. 44 et suiv.

[2] Comte du Sacré Palais et du Palais de St-Jean de Latran, dignité qu'il ne faut pas confondre avec celle de comte palatin conférée par les empereurs d'Allemagne.

[3] Cette traduction est certifiée conforme par E. Munez de Tabaoda, Directeur chef de l'interprétation générale des langues, traducteur assermenté, et secrétaire interprète du cabinet topographique du roi, enregistrée à Paris le 7 juillet 1818 sous le n° 4830, reg. 1er, visée le même jour à la mairie du 2e arrondissement de Paris, à la légation suisse à Paris le 9 juillet 1818, et au ministère des affaires étrangères à Paris le 13 juillet 1818.

[4] Voir Archives héraldiques suisses, 1921, p. 64-65.

distinct dans mon étude. J'ai ici en vue le cas de Pierre Hans, doyen du chapitre de St-Nicolas, qui fut créé comte palatin impérial en 1640 [1], et celui de François-Pierre-Antoine Adam, curé de Fribourg (1724-1758) auxquels cette dignité est attribuée [2] ; en outre celui de Jean-Henri Wild, créé chevalier de la milice dorée par le pape Innocent XI, et de Jean Wild, avoyer de Fribourg [3]. Avant Jean de Reynold, Ambroise Fornerod [4], né à Fribourg en 1543, attaché dès sa jeunesse à la maison du cardinal Charles Borromée dont il eut toute la confiance, est cité comme ayant été créé en 1605 chevalier de l'Eperon d'or.

Je m'abstiens de répéter ce que j'ai dit de cet ordre dans l'article consacré au chevalier Jean de Reynold ; je me borne à en retenir que cette chevalerie équivalait alors à un anoblissement transmissible aux descendants du chevalier. Le présent brevet donne de plus amples précisions sur les distinctions attribuées aux chevaliers et comtes palatins : ils portent sur la poitrine une croix d'or garnie d'un éperon d'or, ils peuvent orner leurs armoiries d'une couronne, et ils ont la faculté d'accompagner le Souverain Pontife.

Motifs du Brevet : requête de Jean-Louis Zurich, ainsi que le mérite et les vertus qui le distinguent.

Il était fils [5] de Théodule Zurich, de Lessoc et de Thérèse Pégaitaz de Grandvillard ; il naquit à Lessoc le 9 août 1756. Etabli en France, il y fonda une manufacture de tabac, servit dans la Garde nationale de Paris, et, fervent soutien de la cause royale, fut décoré de l'ordre du Lys par brevet du 18 novembre 1814. Il épousa à Paris, le 12 novembre 1810, Marie-Anne Petite, fille de Simon-Alexis et de Marie Castella, dont il eut deux enfants, une fille, Louise-Marie, morte jeune et un fils Jean-Alexis [6]. Il mourut à Paris le 23 mars 1822 ; sa veuve convola en secondes noces avec Jean-François-Cyprien de Pettolaz et mourut au château de Pérolles le 26 octobre 1873.

Le brevet de chevalier de la milice dorée n'est pas constitutif d'armoiries ; mais j'ai pu constater que vers le début du dix-neuvième siècle la famille Zurich portait les armoiries suivantes : *coupé ; au 1 d'azur à un croissant de lune d'or, couché, figuré ; au 2 de gueules à un mont à trois coupeaux de sinople en pointe, surmonté de deux étoiles d'or, l'une à dextre, l'autre à senestre ; brochant sur le tout un senestrochère armé, mouvant du flanc et tenant une épée, le tout d'argent.* Aujourd'hui, elle porte [7] *de gueules à*

---

[1] Voir ibid. 1921, p. 19.

[2] Voir : Brasey, Le chapitre de St-Nicolas, 1912, p 162, 170.

[3] Voir Arch. hér. suisses 1922, p. 27-28.

[4] J. Schneuwly, dans Etrennes frib. 1898.

[5] Les renseignements biographiques qui suivent m'ont été fournis par M. Pierre de Zurich à Fribourg.

[6] Ce Jean-Alexis reçut du pape Léon XIII, par bref du 31 mars 1885, à la recommandation de Mgr Gaspard Mermillod évêque de Lausanne et Genève, et de Mgr Théodore Morel, camérier secret surnuméraire et préfet des Missions catholiques de Lyon, recommandation faisant état de sa piété, de ses vertus et de ses mérites acquis dans le service de la cause catholique, le titre de comte, transmissible à sa descendance légitime masculine, par ordre de primogéniture, sous la réserve que ces descendants persévèrent dans la religion catholique et dans l'attachement au Saint-Siège apostolique.

Le titulaire du titre est actuellement M. Pierre de Zurich, à Fribourg, petit-fils de Jean-Alexis,

Dans l'ouvrage *Pie X intime*, par le vicomte de Colleville, on trouve le détail de la procédure suivie par la Congrégation des brefs pour la collation des titres pontificaux.

[7] *Armorial du Ct de Fribourg, par Ap. Dellion* 1865.

un senestrochère, armé, mouvant du flanc, tenant une épée en fasce le tout d'argent et accompagné en pointe d'un mont à trois coupeaux de sinople surmonté de deux étoiles d'or, au chef d'azur chargé d'un croissant d'or. Le musée de Neuchâtel possède une chaise sculptée du XVIIe siècle provenant de la Gruyère, et dont le dossier est orné d'un écu portant *un senestrochère armé, mouvant du flanc, tenant une épée de.... et surmontant un mont de trois coupeaux de.... sur champ de....* Il n'est pas invraisemblable de voir en ceci l'écu primitif de la famille.

Celle-ci que l'on suppose être originaire du Canton de Zurich, d'où elle aurait tiré son nom, est établie dans la Gruyère, à Lessoc, depuis la fin du XIVe siècle ; plusieurs de ses membres y ont occupé les fonctions de lieutenant et de métral. Une tradition voudrait que l'un d'eux se soit emparé à la bataille de Morat, ou plutôt dans une des expéditions des Suisses ayant précédé cette bataille, d'un drapeau bourguignon portant la date de 1475 ; cette bannière, jadis exposée dans l'église de Lessoc, est conservée maintenant au Musée gruyérien à Bulle.

69. **de Reynold, 1833 :** Antoine, roi de Saxe, et Frédéric-Auguste, duc en Saxe, concèdent le titre de baron et des armoiries à Frédéric de Reynold et à tous ses descendants de l'un et l'autre sexe ; 1833, juin 6, à Dresde.

Original dans les archives de la famille de Reynold de Cressier, texte allemand.

Motif de la concession : requête de Frédéric de Reynold fondée sur l'exposé ci-après : à partir des règnes d'Henri IV et de Louis XIII, ses ancêtres ont été, sans interruption, au service des rois de France et ont occupé avec distinction les plus hautes charges dans leurs armées ; ils ont aussi eu de hautes situations en Suisse en temps de paix et en temps de guerre ; deux branches de sa famille qui portaient le titre de baron se sont éteintes ; Frédéric de Reynold, étant le seul descendant d'une des plus anciennes branches et désirant obtenir un degré plus élevé de noblesse pour se distinguer, lui et sa postérité, des autres branches de la famille, sollicite le titre de baron, dans le royaume de Saxe.

Fig. 21.
Armoiries peintes sur le diplôme accordé à Frédéric de Reynold en 1833 (réduction).

Caractéristique de la concession : les souverains de Saxe faisant bon accueil

à cette requête, accordent à Frédéric de Reynold, pour lui et ses descendants de l'un et l'autre sexe, en ligne directe, le titre de baron de leur royaume, avec participation à tous les droits et privilèges dont jouissent dans ce royaume tous autres barons dont les ancêtres ont porté ce titre depuis deux générations, tant du côté maternel que du côté paternel ; il leur est aussi accordé le prédicat de Bien né (Wohlgeboren).

Libellé des armoiries concédées : ein queergetheilter Schild, in dessen oberem blauen Felde ein silbernes ausgerundetes unten zugespitztes Passionskreutz, oben von zwei goldenen Lilien begleitet, im unteren schwarzen Felde drei silberne Pfähle. Den Schild bedeckt eine mit Edelsteinen und fünf Perlen gezierte Freiherrnkrone. Auf derselben ruhen zwei gegeneinander gekehrte blau angelaufene, roth gefütterte, mit goldener Kette und daran befinlichem Kleinod, auch rechts mit goldenen Kronen geschmückte offene adelige Turnierhelme. Auf die Krone des zur Rechten stüzt sich, mit dem Ellenbogen, ein linksgekehrter geharnischter in natürlichen Farben dargestellter, rechter Arm, in der Hand das im Schilde beschriebene Kreutz am untern Theile aufrechthaltend : in der Krone des Helms zur Linken stecken vier gegeneinander sich neigende Strausfedern. Als Schildhalter stehen auf den Seiten zwei rückwärts schauende, goldene Löwen mit goldenen Kronen und rothausgeschlagenen Zungen deren jeder mit der einen Pranke den Schild, mit der andern eine neben sich gestellte, ausgebreitete, einfache, mit silbernen Franzen besetzte und mit silberner Lanzenspitze versehene Fahne hält : in der zur Rechten ist das untere Wappenfeld, in der zur Linken das obere wiederholt. Unter dem Schilde ist auf einem weissen flatternden Bande die Devise Perseverantia zu lesen, wie solch freiherrlich Wappen und Kleinod in der Mitte dieses Unsers Königlichen gnadenbriefs mit Farben entworfen und gemalet ist.

Blasonnement : *coupé au 1 d'azur à une croix de la Passion d'argent, arrondie, au pied fiché, accostée en chef de deux étoiles du même et en pointe de deux fleurs de lis d'or ; au 2, de sable à trois pals d'argent. Ecu timbré d'une couronne de baron sommée de deux casques vernissés d'azur, doublés de gueules, ouverts, affrontés et couronnés, le col entouré d'une chaîne d'or avec médaillon;* cimiers *: 1, un dextrochère au naturel posé sur le coude, armé et tenant la croix du 1,* lambrequins *d'argent et de sable ; 2, quatre plumes d'autruche d'argent, lambrequins d'or et d'azur ;* supports *: deux lions regardants, d'or, couronnés du même, lampassés de gueules, tenant chacun une bannière d'argent, celle à dextre chargée des meubles du 2, celle à senestre chargée des meubles du 1, ; les lances et les franges d'argent,* Devise *: Perseverantia.*

Ce sont, quant à l'écu, des armoiries identiques à celles qui sont peintes dans le diplôme accordé en 1647 aux frères de Reynold par le roi de France [1].

Je fais remarquer que l'écu est timbré d'une couronne de baron et que celle-ci est sommée de deux casques aussi couronnés. Il parait qu'en Saxe on ne connaissait pas ou n'observait alors pas cette règle exposée par Rietstap dans son *Armorial général :* lorsqu'un écu est timbré d'une couronne avec rang nobiliaire, il n'est pas admissible que celle-ci soit surmontée ou sommée d'un casque. De même, dans son ouvrage *Le Blason*, le comte de Foras dit que l'ancienne règle consistait,

---

[1] Voir *Archives héraldiques suisses*, 1921, p. 26.

sauf pour les souverains, à mettre la couronne sur le heaume et non sur l'écu, et que l'on ne doit pas faire sortir le heaume de la couronne.

Frédéric-Simon-Lucien-Joseph de Reynold descendait à la cinquième génération de Jean-Antoine, l'un des trois frères auxquels fut concédée la lettre royale de 1647 ; fils de Joseph-Narcisse et de Laurette de Maillardoz, il naquit à Fribourg au mois d'octobre 1798 et épousa en 1822 Anne de Boccard dont il eut sept enfants. Il mourut à Fribourg le 24 juillet 1871. Il était à l'époque de la concession du présent diplôme major à l'état-major suisse ; il fut membre du conseil de guerre constitué pas les cantons catholiques à l'occasion de leur alliance séparée en 1847,

Le motif indiqué dans la requête présentée au roi de Saxe, visant à se distinguer des autres branches de sa famille, paraît aussi étrange que naïf ; je tiens d'une personne de la proche parenté du requérant que l'explication doit en être cherchée dans le vif mécontentement qu'il éprouva d'une mésalliance contractée alors par un de ses cousins, dont la postérité est aujourd'hui éteinte S'il s'adressa au roi de Saxe, lui dont la famille avait acquis sa principale illustration au service des rois de France, c'est, je le crois, parce qu'il avait à la cour de Dresde un neveu de sa femme, Antoine Griset de Forel, lequel, on peutle supposer, fut son intermédiaire.

Examinant ensuite l'allégué que deux branches de sa famille ayant porté le titre de baron s'étaient éteintes, j'ai trouvé qu'il consistait en ceci :

Antoine de Reynold (1611-1686), l'un des aïeux de Frédéric, eut de sa mère, Anne de Bazemont, les seigneuries de Béviers, de Collonges et du Gayet en Dauphiné ; celle-ci passèrent à François (1642-1722) et à son fils Gabriel (1672-1726) lequel fut encore seigneur de Gloise en Brie, de Gironville, Nibelle et Mirbancon en Gatinais et fut le dernier de cette lignée. Après lui, les seigneuries de Gloise et du Gayet échurent à la descendance féminine de Nicolas (1654-1706) frère de ce François et à celle de Jean-Baptiste (1695-1723) son neveu, et sortirent ainsi de la famille, ceux-ci n'ayant pas eu de fils. Antoine Walther, un autre fils de ce François, fut seigneur de Romaine, baronnie dont la situation géographique n'est pas connue [1].

* * *

Ainsi que l'auteur l'a annoncé dans le dernier fascicule de 1923, un supplément suivra.

(A suivre.)

---

[1] Ces renseignements sur ces seigneuries, sont tirés d'un recueil biographique remontant à l'an 1755 et existant dans les archives de la famille de Reynold de Cressier.